Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 19 Mai 2016
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5350

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION CONTINUE : EXPLOITER LES OUTILS NUMERIQUES COLLABORATIFS ET PARTICIPATIFS NIVEAU 2
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 756411U36C1
Domaine : 710 Economie-SU:informatique

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Michaël Goulet ou Jean Hannecart (02/690.87.21 ou 02/690.87.19)

U-5350

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

(Document 8 bis)

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT :

FORMATION CONTINUE: Exploiter les outils numériques collaboratifs et participatifs NIVEAU 2 (1)

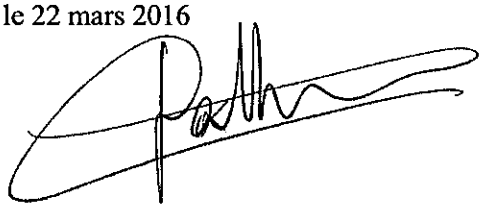
CODE DE L'U.E. (2): 75641 1U36 C1 .
CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 710
CODE E.P.S. DU DOMAINE D'ETUDES SUPERIEURES (1) 17

La présente demande émane du réseau:

O (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	**O** (4) Libre subventionné confessionnel
X (4) Officiel subventionné	**O** (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) Roberto Galluccio, Administrateur délégué

Date et signature (1): le 22 mars 2016



1. Finalités de l'unité d'enseignement : reprises en annexe n° **1** (1 page(s) (1)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°**2** (1 page(s) (1)

3. Classement de l'unité d'enseignement :

3.1. Niveau					
X (4) Enseignement supérieur de type court	**O** (4) Enseignement supérieur de type long				

Domaine

Domaine proposé (1) :	17....Sciences.....
Domaine décidé par le Conseil général (1)	17....Sciences.....

Date de l'accord du Conseil général:	**Signature du Président du Conseil général**:
12/04/16	

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° **3** (1 pages) (1)

5. Programme:

5.1. Étudiant — Repris en annexe n°**4** (**1** page(s) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° **5** (**1** page(s) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° **6** (**1** page(s) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	**Classement du(des) cours** (1) (5)	**Code U** (1) (5)	**Nombre de périodes** (1)
Laboratoire d'informatique	CT	S	32
Part d'autonomie		P	8
		Total des périodes	40

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° **7** (1 page(s) (1)

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : (1)

Néant

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11/05/2016.....Signature :

Jacques Soblet

Instructions

(1) A compléter
(2) Réservé à l'administration
(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1. FINALITÉS GÉNÉRALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITÉS PARTICULIÈRES

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de créer et exploiter des ressources multimédia, interactives ou non, en ligne ou en présentiel dans le cadre de sa pratique professionnelle;
- de publier des ressources numériques sur une plateforme d'e-learning ou de créer un site internet intégrant ces ressources.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- Exploiter un ou plusieurs outil(s) numérique(s) participatif(s) et collaboratif(s), synchrone(s) et asynchrone(s);
- produire un document numérique, le publier en ligne et veiller à son accessibilité.

2.2 Titres pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement "Formation en cours de carrière des enseignants: Exploiter des outils numériques collaboratifs et participatifs - Niveau 1".

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel relevant des TICE, et en se basant sur sa pratique professionnelle,

- d'exploiter un ou plusieurs outil(s) centré(s) sur la publication web et multimédia;
- de produire, un document numérique intégrant au moins deux de ces outils en ligne et en veillant à leur accessibilité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte du :

- niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, sa pratique ou la recherche de solutions,
- niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

En respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel relevant des TICE, à partir de situations issues de sa pratique professionnelle,

l'étudiant sera capable:

- de produire et de partager différentes ressources multimédias telles que :
  - le podcasting permettant le téléchargement d'un cours ou d'un complément de cours, au format audio et/ou vidéo,
  - les capsules vidéos et animations, exploitant les enregistreurs d'écran et les logiciels d'animation,
  - les présentations multimédias et interactives (quizz,...) ;

- exploiter différents outils centrés sur la publication web (blog ou site) ou sur une plate-forme d'e-learning.

ANNEXE 5

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

ANNEXE 6

6. CHARGÉ(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : **24 mars 2016**
Date d'approbation :

«FORMATION CONTINUE:
Exploiter des outils numériques collaboratifs et participatifs NIVEAU 2 »

Date d'application :
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
FS6411U36C1	17	Formation continue : Exploiter des outils numériques collaboratifs et participatifs NIVEAU 2			NEANT